



Remboursement credit suite séparation

Par Tomval

Bonjour ,

Mon conjoint avec qui je me suis pacsé m'avais proposé pour 1 euro symbolique d'être propriétaire de sa maison au même titre que lui , nous avons contracté un crédit pour des travaux . Aujourd'hui nous sommes séparés depuis décembre et depuis avril , nous sommes également passés chez le notaire pour me retirer de la maison , hors à ce jour je paie toujours les mensualités du crédit . Comment dois-je m'y prendre et quels sont mes droits ?
Merci beaucoup pour votre réponse

Par AGeorges

Bonjour Tomval,

nous avons contracté un crédit pour des travaux

Il est indispensable de préciser sous quelle forme vous avez contracté ce crédit. (indépendamment, par prêts personnels, en crédit travaux unique, comme co-emprunteur, etc.).

Sous PACS, les deux conjoints sont engagés dans la plupart des cas. Le fait d'avoir réglé votre situation devant notaire n'aurait donc pas inclus le prêt ? Sachant que si votre ex. veut reprendre le prêt, la banque peut refuser pour revenus insuffisants.

Par isernon

bonjour,

la propriété d'un bien immobilier et son financement sont 2 choses différentes.

vous devez demander à la banque d'être désolidarisé du remboursement du crédit, mais votre banque n'a aucune obligation de vous l'accorder. Il fallait commencer par régler le problème du crédit.

de quelle manière vous êtes-vous "retiré" de la maison, vous avez donné, vendu votre part ?

êtes-vous certain que votre contrat de prêt vous autorisait à modifier la propriété sans avoir l'accord de votre banque ? car le bien immobilier est souvent la garantie du prêt.

salutations